

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit : Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2023, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 654-2023 sur la démolition d'immeubles. Ce règlement doit obligatoirement être adopté à la suite de modifications apportées à l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 mars 2023 à 19h00 au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie. Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie, du lundi au vendredi, aux heures d'ouvertures régulières et sur le site internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca. Aucune des dispositions contenues dans le projet n'est susceptible d'approbation référendaire, conformément aux articles 113 (16) et 123 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 2^e jour de mars 2023.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, le 2 mars 2023, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de mars 2023.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier